



## Fiche d'information

### Objet de l'accord

Les gouvernements du Canada et du Québec considèrent qu'il est dans leur intérêt commun d'assurer adéquatement la protection de la biodiversité marine du golfe du Saint-Laurent, et particulièrement celle du plateau madelinien dans le respect des compétences de chacun.

Toutefois, avant toute intervention en ce sens, notamment pour des aires marines protégées, il importe de connaître plus en profondeur les enjeux de conservation de la biodiversité par rapport aux activités socioéconomiques pratiquées sur le territoire. C'est dans cette perspective que les gouvernements du Canada et du Québec ont conclu l'Accord relatif à la réalisation d'une étude concernant une aire marine protégée aux Îles-de-la-Madeleine.

D'une durée de deux ans, l'étude sera financée à parts égales par les deux gouvernements. Elle vise cinq objectifs :

- Caractériser le territoire à l'étude sur les plans écologique, économique, social et culturel;
- Brosser un tableau des ressources naturelles (minérales, gazières, pétrolières et halieutiques), des potentiels d'exploitation et du niveau de représentativité du milieu naturel de la partie sud du golfe du Saint-Laurent;
- Analyser les enjeux de conservation du territoire, les impacts en termes de retombées économiques et les objectifs de conservation et de mise en valeur;
- Circonscrire et décrire les secteurs d'intérêt pour la conservation de la biodiversité marine et des ressources culturelles;
- Évaluer les possibilités de mise en valeur, d'éducation et d'appréciation du milieu marin ainsi que les contraintes liées à la création d'une aire marine protégée.

Le rapport final de l'étude sera déposé dans un délai de deux ans à compter de la signature de l'accord, à l'intention du directeur exécutif pour le Québec de Parcs Canada et du sous-ministre adjoint au développement durable du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec.